

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LA GESTION DU DOSSIER SINISTRE

### 1 / Pour un propriétaire

- Attestation notariale de propriété à la date du sinistre (à demander à votre notaire)
- Relevé hypothécaire CERFA 3233 (à demander au centre des Impôts)
- Attestation de non assujettissement à la TVA (pour les maisons de – 2 ans)
- Main levée d'opposition bancaire (pour les éventuels prêts en cours)
- Echancier de tous les crédits en cours (à demander au divers organismes prêteurs)
- Copie du contrat d'assurance (conditions particulières)
- Copie des conditions générales de l'assurance
- Plans de la construction existante (si possible)
- Photos avant sinistre (si possible)

### 2 / Pour un locataire

- Bail de location
- Quittances de loyer
- Facture du relogement (caution + quittances)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### Pour le mobilier (indiquer dans la mesure du possible le prix d'achat des articles et leur année d'achat)

- Rassembler quand c'est possible les factures des meubles les plus importants pour justifier les prix demandés (pour connaître leur valeur)
- Photos du mobilier (si possible)
- Etat de perte du mobilier
  - Etat de perte des vêtements, chaussures, voilages, literies
  - Etat de perte Hi-fi, électroménager, informatique, photos, vidéos, livres
  - Etat de perte des bibelots, vaisselle, jouets
  - Etat de perte denrées alimentaires et cave vin si celles-ci sont assurées par le contrat
  - Etat de perte éléments décoratifs, bagages, sacs divers
  - Etat de perte véhicules, vélos, cyclomoteurs, poussettes, tondeuses
  - Etat de perte matériel de camping, de pêche, armes

*Pour ne rien oublier, nous vous conseillons de vous remémorer les choses pièces par pièces et d'avoir toujours près de vous un calepin même près de votre lit pour noter tout de suite ce qu'il vous revient en mémoire afin de compléter votre liste pour une meilleure indemnisation.*